

Conseil municipal du lundi 6 mai 2019

Le lundi six mai deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Présents : MM. Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY, Mme Françoise BERNARD, MM. Bernard BONNOT, Hervé REYSSIE, Rémy MICHON, Rémy LUCAS.

Absents excusés : M. Fabrice VALLADONT, procuration à M. Bertrand ASTRIC; Mme Florence MONNIN, procuration à M. Hervé REYSSIE; Mme Virginie AUFFRET, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Christine LAGARDE, procuration à M. Bernard BONNOT; M. Yves FADIER, procuration à M. Rémy MICHON; Mme Véronique LEMESTRE.

La séance est ouverte à 20h00.

M. Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2019 est approuvé.

1. Emprunt Caisse Des Dépôts et de Consignation

Le Maire rappelle qu'il avait été prévu au budget 2019 de souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation pour financer une partie des travaux du "Projet Cure". Le montant est de 400 000 € sur une durée d'amortissement de 40 annuités avec un déblocage des fonds par tranche de 200 000 €. Il convient également de prévoir au contrat une clause de remboursement par anticipation.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire ou à ses adjoints pour finaliser le dossier de financement auprès de la Banque des Territoires.

2. CAGB : évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2019 - compétences transférées le 1er janvier 2019 et dispositions spécifiques

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 7 février 2019, en vue de valider le montant prévisionnel des transferts de charges liés aux transferts de compétences effectués le 1^{er} janvier 2019 (rapport n°1). Elle a également validé les dispositions spécifiques qui s'appliqueront au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (rapport n°2). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats prévisionnels du calcul des charges transférées en 2019.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 7 février 2019 joints en annexe,

DELIBERE,

Le Conseil municipal approuve les modalités et le montant prévisionnel des charges transférées au Grand Besançon dans le cadre du transfert de compétences effectué le 1^{er} janvier 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 7 février 2019.

Le Conseil municipal approuve les modalités et le montant prévisionnel des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (emprunts affectés, dispositif de soutenabilité et bonus état de chaussée) décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 7 février 2019.

3. Contrat Sport Culture Jeunesse

Mme Françoise BERNARD expose qu'il convient de renouveler la convention relative au dispositif jeunesse. Auparavant dénommé Contrat territorial Jeunesse, le nouveau dispositif s'intitule CONTRAT SPORT CULTURE JEUNESSE.

Cette convention d'objectif et de moyen est signée entre les communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise, Torpes et l'association les FRANCAS. Elle a pour objet l'animation et la gestion de l'action jeunesse dans le cadre de la prévention des exclusions sociales dont elle assure le financement. Le Conseil Départemental du Doubs participe également au dispositif. Ainsi les familles du territoire bénéficient-elles d'un service d'accueil et d'une structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

La durée de la convention est de 3 ans (2019 à 2022) avec une réévaluation de son coût chaque année.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention.

4. Projet Maison d'Assistantes Maternelles

Le Maire expose au conseil municipal que si l'opportunité d'achat, dans de bonnes conditions, d'un bien immobilier se présentait, la mairie pourrait se porter acquéreur afin d'envisager l'implantation de Maison d'Assistantes Maternelles.

5. Point sur les projets

Projet Cure : le chantier intérieur est à l'arrêt suite à la défaillance d'un des sous-traitant, en attente d'un nouvel appel d'offres et de la notification de liquidation de cette société ; relance des précédents devis.

Le socle de la sculpture du monument de la paix est achevé. La sculpture y sera installée vers mi-juin.

Le projet MDL est toujours en pause en attendant les réponses des différentes subventions.

Espace de la pâture : en attente du notaire afin de finaliser l'échange des terrains.

Pylône orange : la convention a été signée avec ENEDIS.

6. Elections européennes du 26 mai

L'organisation de la journée des élections européennes est établie.

Questions diverses

Diagnostic loi Ad'AP : Monsieur Rémy LUCAS, conseiller municipal référent, informe l'assemblée qu'il attend les conclusions des experts diligents.

Cérémonie du 8 mai : la cérémonie se déroulera à 11h15 suivie du vin d'honneur à la Maison des Loups.

Préparation du tournoi multisports : le 18 mai prochain, le tournoi multisports fêtera son 10ème anniversaire. Les vitabris ont été retenus. Des tee-shirt imprimés du loup de Boussières seront offerts aux participants. Cette année une initiation au biathlon sera proposée en plus des activités sportives traditionnelles (foot et hand...) par l'intermédiaire de l'association Animaloup.

Cantine, nouveau cahier des charges : le choix d'un nouveau prestataire pour la cantine déjà évoqué il y a deux ans environ se concrétise. Madame Françoise BERNARD, Adjointe, expose le cahier des charges souhaité : produits locaux avec possibilité de repas "bio", recyclage des emballages et favoriser l'inclusion sociale de personnes en difficultés. Après concertation d'un collectif regroupant parents élus, responsable des Francas et membres du conseil municipal, le choix de l'entreprise "le Château d'Uzel" a été entériné dès la rentrée 2019. Cette entreprise répondait favorablement aux critères avec une prestation de repas à cinq composants, pour un prix de 3,57 euros par portion pain compris. A ce jour le prix de revient d'un repas est de 3,78 euros (prestataire : Monsieur Tisserand).

Les Francas, responsables de la gestion de la restauration scolaire, se chargent de prévenir les intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

